

**Compte-Rendu**  
**CTL du 12/07/2022**  
**2nde convocation**  
**- Nouvel organigramme de la DDFIP 66 au 1<sup>er</sup> septembre 2022-**

Il comporte 7 évolutions majeures.

✓ **La mission « risques-audit » :**

Cette mission est rattachée au directeur adjoint. La réforme sur la responsabilité des comptables publics, entrant en vigueur au 01/01/2023, nécessite aux yeux de la Direction un pilotage au plus haut niveau.

Pour FO DGFIP 66, la suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics marque la fin d'une page d'histoire fondamentale de nos Finances Publiques. C'est la République qui est attaquée et notre intégrité démocratique. Par ailleurs, les agents vont avoir plus de pression au regard des conséquences éventuelles d'erreurs qu'ils commettraient. Tout cela n'augure rien de bon. La Directrice le reconnaît, le contrôle interne sera différent, et aucun « Remue-Méninges », selon nous, ne changera la donne.

✓ **Les missions « Stratégie » et « contrôle de gestion » :**

La « stratégie » et le « contrôle de gestion » sont des missions directement rattachées au binôme N1/N2. Il s'agit de dispositifs d'aide au pilotage stratégique du département et de développement du dialogue de gestion.

Pour FO DGFIP 66, toutes ces questions sont assez inconnues des agents et alimentent l'idée de certains qu'il y aurait des fonctionnaires inutiles. Pour nous, tout le monde est utile à la DGFIP et nous ne sommes pas assez nombreux.

✓ **la communication et le secrétariat de direction :**

La communication et le secrétariat de direction restent également rattachés au binôme N1/N2.

Pour FO DGFIP 66, la formulation de la Direction laisse penser qu'il y a eu débat sur ce sujet. C'est vrai que la communication n'est pas toujours le point fort de notre Direction.

✓ **Le Pôle de Gestion fiscale (PGF) :**

On regroupe au sein de ce Pôle de Gestion fiscale 3 divisions :

- division des particuliers,
- division des professionnels,
- division foncière.

Ce PGF a en charge le pilotage de la mission « relations usagers tous services » dans le cadre du déploiement de l'accueil de proximité et de l'accueil multicanal.

FO DGFIP 66 regrettera toujours notre ancien réseau qui assurait, lui, réellement, un vrai service public de proximité ne nécessitant pas une telle usine à gaz en Direction.

✓ **Le Pôle Gestion publique (PGP) :**

Le périmètre des missions relevant du Pôle Gestion Publique est maintenu avec toutefois une évolution s'agissant du positionnement de la mission « action économique » directement rattachée au chef de pôle.

FO DGFIP66 n'est pas certaine que tous les acteurs apprécient cette évolution.

✓ **Le « Pôle Contrôle Expertise » en Direction (à ne pas confondre avec le PCE...)**

3 Divisions sont regroupées au sein de ce pôle contrôle expertise:

- le contrôle fiscal,
- la direction des affaires juridiques,
- le recouvrement offensif.

FO DGFIP 66 l'a bien compris. Si l'on peut assurer le recouvrement dès le contrôle fiscal, ce serait vertueux et économique en termes d'emplois. Les rapprochements souhaités de ces acteurs par la Direction préfigurent des réformes en profondeur du contrôle fiscal et du recouvrement. Pour FO DGFIP 66, c'est clair, il faut bien séparer les choses : il faut un contrôle fiscal bien distinct du recouvrement. Des échanges, oui, mais pas d'interférences.

Petite curiosité, le pôle contrôle expertise mis en place porte le même nom que le PCE que nous connaissons bien, et le chapeaute. Les spécialistes ne confondront pas les deux mais, pour les autres, des malentendus seront possibles, si deux personnes utilisent le même sigle pour parler de deux choses différentes. On en a l'habitude dans notre maison : pour certains, CFE signifie Contribution Foncière des Entreprises et, pour d'autres, Contrôle Fiscal Externe... Cependant, dans un organigramme, celui de notre Direction, une telle homonymie fait désordre !

✓ **Maintien du périmètre du Pôle Pilotage et Ressources (PPR) avec rattachement de la Politique Immobilière de l'Etat (PIE) :**

Le périmètre du Pôle Pilotage et Ressources est maintenue mais la mission PIE lui est rattachée.

Pour FODGFIP 66, si cette évolution permettra effectivement le pilotage des opérations immobilières DGFIP et interministérielles, nous voyons bien que l'économie de mètres carrés de bureaux risque de devenir par la même l'alpha et l'oméga de la politique menée par le PPR.

**Pour conclure**, nous allons vous rappeler que les données GPEEC 2023 fixent une cible de 5 AFIPA pour la Direction dont 1 conseiller aux décideurs locaux (CDL).

Vous l'avez vu sur Ulysse, il nous manque un AFIPA. Ouf, ce ne sera pas un contractuel ! Il sera recruté selon le dispositif bien connu de la deuxième chance. Les agents aimeraient bien bénéficier aussi d'un tel dispositif. Cela donnerait moins d'arguments aux détracteurs de la Haute Fonction Publique.

Dans un article du Monde du 07/07/2022, la proposition du groupe majoritaire au Sénat de réduire de 10 % par an le nombre de fonctionnaires gagnant au moins 5000 € par mois est commentée ainsi : « se pourrait-il que les fonctionnaires soient trop nombreux, inutiles? Parmi les 48 500 agents qui perçoivent en moyenne 7850 € par mois (source INSEE), plus de la moitié travaille dans les hôpitaux. Et, parmi les autres, il y a des Préfets, des Directeurs des Finances Publiques ou des Recteurs d'Académie. Tout cela nous laisse songeurs. Ceux qui attaquent la haute fonction publique n'attaquent-ils pas la fonction publique tout court ? C'est pourquoi FORCE OUVRIÈRE revendique un nivellement vers le haut pour tous les agents!!! Pour nous le service public, c'est la République.

Je, nous, tous, avec FO !!!